



Contrat de location contre services chez l'habitant en famille

Par **capucette**, le **15/09/2017** à **14:38**

Bonjour,

Nous avons effectué des travaux à nos frais à l'étage de la maison de mon beau père de 71 ans (père de mon conjoint), nous avons aménagé 3 chambres , 1 s.de bain et 1 WC. Mon beau père voudrait nous louer cette partie contre services (présence, travaux ménagers, entretien jardin,extérieur maison et autres travaux)et nous partagerions les pièces à vivre (cuisine séjour salon)

J'ai entendu dire qu'on parlait de 12 h de travail mais quand il y a 2 adultes peut on multiplier par 2 les heures dûes? car nous sommes 2 adultes et 2 enfants en bas âge.

D'autre part comment calculer la valeur de la location de 3 chambres et sanitaires chez l'habitant?

Doit on passer par un avocat pour faire valider ce contrat pour ne pas avoir de soucis lors de la future succession.

Cet arrangement permet à mon beau père de ne pas être seul et à nous de nous loger à moindre frais car nous sommes en difficultés financières(perde d'emploi).

Nous ne voulons pas être logés simplement à titre gratuit pour des problèmes de succession.

Merci à ceux qui pourrons me donner des infos!

Par **cocotte1003**, le **15/09/2017** à **16:06**

Bonjour, voyez plutôt un notaire, cordialement

Par **capucette**, le **16/09/2017** à **14:35**

bonjour, oui c'est prévu mais je souhaitais ouvrir une discussion pour bien préparer mes questions avant.

Cordialement